

THEME 9 : Aider à l'acquisition de logements et soutenir de nouvelles formes d'habitat

	Liste des mesures annoncées dans l'accord de Gouvernement	Actions	Stade d'avancement					Info/commentaire
			Non initiée	Délaissée	Annoncée	En projet	En cours de réalisation	
67	Les rôles et moyens du Fonds du Logement resteront constamment soutenus.	Orientation politique : Poursuivre le soutien du Fonds						
68	Les modalités d'octroi de prêts (du Fonds) seront revues en veillant à ce que le dispositif de prêts soit adapté aux situations spécifiques (limitation au maximum du besoin d'apport personnel ; encadrement du montant de la mensualité...).	Autre action						Le RBDH insiste pour que le rôle principal du Fonds du Logement soit l'accès à la propriété des ménages à bas revenus (à mettre en parallèle avec la mesure 37 qui prévoit le rôle du Fonds dans l'accès à la propriété des revenus moyens). Le Secrétaire d'Etat au logement et le Fonds du Logement travaillent actuellement à un nouveau contrat de gestion pour le Fonds du Logement.
69	Le délai d'autorisation de revente passera de 10 à 20 ans. Le Gouvernement examinera toutefois un mécanisme permettant à la SDRB de récupérer une partie de la plus-value des biens revendus entre 10 et 20 ans après leur acquisition	Initiative législative						
70	Les acquéreurs (SDRB) pourront bénéficier d'aides pour les équipements URE.							
71	Parmi les nouvelles formes d'habitat, les logements communautaires et intergénérationnels seront <u>développés</u> en collaboration avec le monde associatif. Les formules de coopératives, de mutualisation de l'acquisition ainsi que de copropriété seront <u>encouragées</u> .	Création de logements spécifiques						
72	Un système de réduction des droits de succession sera mis en place lorsque le bien est le seul bien immobilier et reste la maison d'habitation du conjoint ou du cohabitant survivant.	Initiative législative : Droit de succession						
73	Les sociétés de crédit social seront fusionnées afin de favoriser l'acquisition de logements pour les personnes quittant un logement social.	Autre action : Fusionner les sociétés de crédit social						
Nombre de mesures par stade d'avancement			6	0	0	0	1	0